

Séance régulière du 1er mai

Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 1^{er} mai 2023 à 19h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges aLysight	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Mme Jacinthe Campagna, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

096-05-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour; que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

3. CORRESPONDANCE

- 3.1. SQ – Conseils de prévention en lien avec de la vente itinérante
- 3.2. École secondaire l'Escale – Invitation à la cérémonie de la collation des grades
- 3.3. SP Canada-Division Québec : Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Adoption des dépenses d'avril 2023
- 5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 30 avril 2023
- 5.3. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Michel Pelletier
- 5.4. Appui financier aux élèves finissants de l'école secondaire l'Escale – Bourse d'étude
- 5.5. Nomination d'un représentant pour la Régie d'aqueduc de Grand Pré
- 5.6. Règlement sur le colportage – Opinion de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
- 5.7. Mandat à la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé pour l'appel d'offres de contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures)
- 5.8. Fadoq – Demande d'aide financière
- 5.9. FQM – Webinaire : Le bénévolat : Un travail? Un contrat?
- 5.10. Remerciements – Madame Diane Desjardins
- 5.11. Prolongation du délai pour enlever les abris temporaires

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1. AUCUN DOSSIER

7. TRANSPORT/VOIRIE

- 7.1. AUCUN DOSSIER

8. URBANISME

8.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 312-23 relatif aux nuisances (refonte du règlement initial)

9. ENVIRONNEMENT

9.1. AUCUN DOSSIER

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

10.1. AUCUN DOSSIER

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. AUCUN DOSSIER

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

097-05-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

098-05-2023

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu prendre connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 30 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ, Doris Jetté et Régent Michaud d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 avril 2023 totalisant un montant de 56 716,42 \$ tel que présenté.

BÉLANGER, SAUVÉ	862,31 \$
DENIS BERGERON	50,00 \$
BRODERIE AILE D'ART	90,83 \$
CARQUEST LOUISEVILLE	40,62 \$
EMCO QUEBEC CREDIT	747,75 \$
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	91,97 \$
I GAGNON & FILS (1983) INC.	490,25 \$
GROUPE CLR	160,17 \$
IMPRIMERIE GIGUÈRE LTÉE	531,76 \$
LES LETTRAGES LAFONTAINE ENR.	427,98 \$
MUNICIPALITÉ DE STE-URSULE	5 091,64 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-LÉON-LE-GRAND	4 366,55 \$
FONDS D'INFORMATION SUR	25,00 \$
MRC DE MASKINONGÉ	2 308,06 \$
SBM MEMBRE DU GROUPE DIJITEC	603,56 \$
TRANSPORT VIATEUR ST-YVES INC.	36 165,55 \$
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE	109,23 \$
ATELIER MÉCANIQUE D.C. INC.	791,68 \$
LIBRAIRIE POIRIER	502,05 \$
SÉCURITÉ PLUS	357,33 \$
DÉPANNEUR 350	81,80 \$
EXEDRE LIBRAIRIE	243,13 \$
9365-1164 QUÉBEC INC.	298,94 \$
KANATRAC	547,91 \$
RSSIR DE MRC	448,41 \$
LES PUBLICITÉS CENTRE DU TROPHÉE	1 152,05 \$
TELUS	129,89 \$
TOTAL	56 716,42 \$

099-05-2023

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la Municipalité au 30 avril 2023 tel que présenté par la greffière-trésorière.

100-05-2023

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – MICHEL PELLETIER

Tel que requis par l'article 358, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et suite à l'élection partielle du 5 mars dernier, le membre du conseil suivant a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires:

Michel Pelletier Maire

101-05-2023

APPUI FINANCIER AUX ÉLÈVES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE – BOURSE D'ÉTUDES

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire l'Escale rend hommage à nos élèves le jeudi 8 juin 2023 par une cérémonie de collation des grades;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donne annuellement 50,00\$ de bourse à chacun des finissants de Sainte-Angèle-de-Prémont;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont donne une bourse de 50,00\$ à chacun des finissants de la municipalité. De plus, Monsieur Michel Pelletier assistera à la cérémonie pour remettre les bourses.

102-05-2023

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Régent Michaud était désignée afin de siéger comme membre substitut sur le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré;

CONSIDÉRANT l'élection de Monsieur Michel Pelletier en tant que maire, effective en date du 11 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey, de nommer Monsieur Michel Pelletier à titre de représentant de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont au conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré. Monsieur le conseiller Denis Bergeron devient le substitut.

103-05-2023

RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE – OPINION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT

CONSIDÉRANT que lors de la réunion des directeurs généraux de la MRC de Maskinongé, tenue le 15 février 2023, monsieur Yvon Douville, directeur général de la Ville de Louiseville, a fait part de la décision de son Conseil d'interdire le colportage à des fins commerciales sur son territoire durant la pandémie;

CONSIDÉRANT que la ville de Louiseville songerait maintenant à interdire de façon permanente le colportage à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT qu'une discussion s'est tenue sur le sujet, pour se conclure comme suit : *Est-ce qu'il serait possible qu'un même règlement sur le colportage soit adopté par les municipalités de la MRC et applicable par la Sûreté du Québec qui interdirait complètement le colportage à des fins commerciales sachant que très souvent des personnes vulnérables se font prendre par de la sollicitation via le colportage?*

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight d'informer la Ville de Louiseville que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont serait favorable à l'adoption d'un règlement commun sur le colportage applicable par la Sûreté du Québec qui interdirait complètement le colportage à des fins commerciales.

QU'une demande soit faite auprès du Comité de sécurité publique de la MRC de Maskinongé d'étudier la possibilité de préparer un projet de règlement en ce sens.

Une copie de la présente résolution sera transmise à toutes les municipalités de la MRC de Maskinongé.

104-05-2023

MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ POUR L'APPEL D'OFFRES DU CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ORDURE)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-Le Grand, et Sainte-Ursule sont regroupées depuis 2014 pour leur contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures) ;

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat vient à échéance au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour se faire, de déléguer une Municipalité responsable, pour la gestion de l'entente, approuver le devis commun, signer le contrat, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres entre les maires et mairesses ainsi que la direction générale de chaque municipalité ont eu lieu.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Régent Michaud que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les membres du Conseil délèguent les pouvoirs de la gestion administrative découlant du regroupement des municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-Le Grand, et Sainte-Ursule pour le service de la collecte et du transport des matières résiduelles (ordures) à la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

QUE tous les membres du Conseil, des municipalités participantes, autorisent la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé à faire la préparation du devis, à demander des soumissions publiques, conformément aux procédures inscrites au Code municipal.

QUE tous les membres du Conseil mandatent maire, mairesse ainsi que la direction générale pour signer tous les documents relatifs au service en commun de la collecte et du transport des matières résiduelles (ordures) des municipalités participantes.

QUE les membres de chaque Conseil acceptent de payer les frais administratifs, comme prévu dans la dernière entente signée.

105-05-2023

FADOQ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution # 269-12-19 concernant l'aide financière versée aux organismes de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prenne connaissance de la demande d'aide financière de la FADOQ de Sainte-Angèle-de-Prémont et d'autre part, qu'il verse la somme de 200\$ pour l'année 2023.

106-05-2023

FQM - WEBINAIRE : LE BÉNÉVOLAT : UN TRAVAIL? UN CONTRAT?

CONSIDÉRANT QUE la FQM donne une formation sur les enjeux du bénévolat pour une municipalité le 3 mai de 12 h 00 à 13 h 30;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Régent Michaud a manifesté le désir d'y assister;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Monsieur le conseiller Régent Michaud à s'inscrire à la formation de la FQM au montant de 80,00 \$ plus taxes le 24 mai 2023.

107-05-2023

REMERCIEMENTS - MADAME DIANE DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey de remercier madame Diane Desjardins pour son appui à la municipalité et le partage de son expertise pendant les mois où le poste de direction générale était vacant.

108-05-2023

PROLONGATION DU DÉLAI POUR ENLEVER LES ABRIS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT la quantité de neige reçue pendant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les dernières bordées de neige ont été tardives au printemps;

CONSIDÉRANT QUE certains abris temporaires peuvent encore être pris dans la neige ou la glace;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté, appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prolonge le délai pour enlever les abris temporaires de deux semaines, soit jusqu'au 14 mai.

8. URBANISME

109-05-2023

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-23 – RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES (REFONTE DU RÈGLEMENT INITIAL)

Monsieur le conseiller Georges Lysight donne avis de motion pour le Règlement numéro 312-23 – Règlement relatif aux nuisances (refonte du règlement initial) à l'effet qu'un membre

du conseil pourra proposer à cette séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un règlement relatif aux nuisances et portant le numéro 312-23.

12. PÉRODE DE QUESTIONS

110-05-2023

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Régent Michaud, appuyé par Madame la conseillère Sylvie Lacoursière de clore la présente séance à 19 h 43.

Michel Pelletier
Maire

Jacinthe Campagna
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire